

## FICHE DE POSTE

### Année 2017/2018

<b>IDENTIFICATION DU POSTE</b>	<b>REFERENCE</b>	<b>N°38</b>
	<b>INTITULE Du POSTE</b>	<b>Enseignant spécialisé en Unité d'Enseignement I.E.M (Institut d'éducation motrice)</b>
	<b>PLACE du POSTE</b>	I.E.M Saint Thys
<b>PROFIL DU POSTE</b>	<b>CADRE GENERAL</b>	<p>Les IEM ont pour vocation la prise en charge d'enfants et d'adolescents souffrant d'un <b>handicap moteur</b> (essentiellement infirmité motrice cérébrale) avec ou sans troubles associés. Les élèves sont majoritairement scolarisés par petits groupes au sein de l'unité d'enseignement. Si les enseignements sont en conformité avec les programmes les retards dans les apprentissages peuvent être importants.</p> <p>Un partenariat avec des établissements de référence permet des temps de scolarisation en milieu ordinaire pour certains enfants ou adolescents en fonction de leur projet personnalisé de scolarisation et de leur projet personnalisé d'accompagnement.</p>
	<b>MISSIONS</b>	<p>Sous l'autorité fonctionnelle de la directrice de l'IEM, et pédagogique de l'IEN ASH, l'enseignant intervient dans le cadre du projet de l'unité d'enseignement piloté par une coordonnatrice. Il est membre à part entière de l'équipe pluridisciplinaire de cette structure (pédopsychiatres, psychologues, éducateurs ...) et participe aux réunions institutionnelles, de synthèse, de fonctionnement ou de formation.</p> <p>Il construit et coordonne les projets des élèves avec les classes de référence.</p>
	<b>COMPETENCES</b>	<p>Savoir travailler en équipe</p> <p>Posséder une expérience d'enseignement avec des enfants présentant des troubles du comportement et de la conduite.</p> <p>Savoir mettre en œuvre des modalités et des outils d'évaluation et/ou d'observations adaptées.</p> <p>Savoir mettre en œuvre des modalités de travail adaptées aux spécificités de chaque enfant.</p>
<b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b>	<b>PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)</b>	Qualification : CAPA-SH option C
	<b>NOMINATION</b>	Il s'agit d'un poste à avis. Les candidats sont auditionnés par une commission. L'enseignant titulaire d'un CAP-SH est nommé à titre définitif, à défaut il est nommé à titre provisoire.
	<b>REGIME HORAIRE</b>	24H face aux élèves + 3 heures de synthèse
	<b>MODALITES DE CANDIDATURE</b>	<p>Les candidatures doivent être transmises au service des Actes Collectifs (DPE2) s/c de l'IEN dont dépend le candidat et comporteront :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un curriculum vitae,</li> <li>- une lettre de motivation (avec mention mail et téléphone portable pour envoi de la convocation)</li> <li>- l'avis de l'Inspecteur de l'éducation nationale dont dépend le candidat.</li> </ul> <p>Les candidat(e)s retenu(e)s seront convoqué(e)s à un entretien (convocation adressée par courriel).</p>
	<b>CONTACT</b>	<p>Secrétariat de l'IEN ASH Marseille</p> <p>Service DPE2 : 04 91 99 67.52 ou 46 - <a href="mailto:ce.mouvement13@ac-aix-marseille.fr">ce.mouvement13@ac-aix-marseille.fr</a></p>